

Séance du 5 juin 2026 Délibération n° 05062026-12	
Nombre de membres : - en exercice : 15 - présents : 14 - votants : 15 - absents excusés ayant donné procuration : 1 - absents excusés : 0	L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.
Date de convocation : 28 mai 2026 Date d'affichage : 28 mai 2026	Présents : Christophe BEC, Maryline BENAZETH, Michel BOURGUE, Francis CAZARD, Philippe COURTOIS, Francis ESPINASSE, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Sébastien SEGUR, Fabrice SOUYRI, Christine TEULIER, Martine TOURNIE, Marie VERDIER, Céline VIGUIER.
Objet de la Délibération : Désignation d'un référent santé environnement auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS)	Excusée : Sophie MARZIN (pouvoir donné à M. TOURNIE). Secrétaire de séance : Francis ESPINASSE.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner un référent santé environnement auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'élu désigné sera l'interlocuteur privilégié de l'ARS en cas de besoin ou d'urgence sanitaire sur la commune, tout particulièrement dans les domaines suivants : moustique tigre, ambroisie et chenilles processionnaires.

Après vote du Conseil municipal, est élu délégué communal auprès de l'Agence Régionale de Santé :

- BOURGUE MICHEL

VOTES :

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire,
Transmis en Préfecture,
Publié et notifié le 9 juin 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Francis ESPINASSE

Le Maire,
Jacques MOLIERES

